

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Fondation de coopération scientifique

Maison régionale de l'innovation

64 A rue de Sully

21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Fondation de coopération scientifique

Maison régionale de l'innovation

64 A rue de Sully

21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au conseil d'administration de la fondation de coopération scientifique FONDATION DE COOPERATION
SCIENTIFIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des
comptes annuels de la fondation de coopération scientifique FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent
rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation de coopération scientifique à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2018-06 décrit dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation de coopération scientifique à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation de coopération scientifique ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation de coopération scientifique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation de coopération scientifique à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Eric GODEAU

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	104 129	103 909	220	0,00	22 117	0,30
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 580 034	1 450 246	129 788	2,03	220 759	3,03
. Autres immobilisations corporelles	186 389	173 299	13 090	0,20	29 093	0,40
. Immobilisations corporelles en cours	3 004 493	354 915	2 649 578	41,46	2 649 578	36,35
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	400		400	0,01	400	0,01
TOTAL (I)	4 875 445	2 082 369	2 793 076	43,70	2 921 946	40,08
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	35 187		35 187	0,55		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	140 295		140 295	2,20	168 387	2,31
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	1 051 323	320 000	731 323	11,44	925 099	12,69
Valeurs mobilières de placement	46		46	0,00	46	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 691 222		2 691 222	42,11	3 086 520	42,34
Charges constatées d'avance					187 864	2,58
TOTAL (II)	3 918 073	320 000	3 598 073	56,30	4 367 915	59,92
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 793 518	2 402 369	6 391 149	100,00	7 289 861	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 000 000	15,65	1 000 000	13,72
. Fonds propres complémentaires			510 000	7,00
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	395 632	6,19	335 051	4,60
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	273 131	4,27	60 581	0,83
Situation nette (sous total)	1 668 763	26,11	1 905 632	26,14
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	2 606 713	40,79	2 675 741	36,70
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 275 476	66,90	4 581 373	62,85
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 826 565	28,58	2 346 785	32,19
TOTAL (II)	1 826 565	28,58	2 346 785	32,19
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 371	2,62	93 727	1,29
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	113 598	1,78	142 881	1,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	8 140	0,13	125 095	1,72
TOTAL (IV)	289 108	4,52	361 703	4,96
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 391 149	100,00	7 289 861	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	180 468		222 626		-42 158	-18,93
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	435 870		1 556 723		-1 120 853	-71,99
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	28 897		47 632		-18 735	-39,32
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	168 856				168 856	N/S
Utilisations des fonds dédiés	604 226		731 361		-127 135	-17,37
Autres produits	510 011		510 001		10	0,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 928 328		3 068 343		-1 140 015	-37,14
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	522 168		748 654		-226 486	-30,24
Aides financières	376 333		919 034		-542 701	-59,04
Impôts, taxes et versements assimilés	28 180		49 211		-21 031	-42,73
Salaires et traitements	407 233		551 885		-144 652	-26,20
Charges sociales	156 404		212 881		-56 477	-26,52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	168 274		282 426		-114 152	-40,41
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés			237 912		-237 912	-100,00
Autres charges	30 657		47 831		-17 174	-35,90
Total des charges d'exploitation (II)	1 689 249		3 049 834		-1 360 585	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	239 079		18 509		220 570	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 760		6 310		-4 550	-72,10
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 760		6 310		-4 550	-72,10
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 760		6 310		-4 550	-72,10

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	240 839	24 819	216 020	870,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	32 292	55 369	-23 077	-41,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	32 292	55 369	-23 077	-41,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	32 292	55 369	-23 077	-41,67
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		19 606	-19 606	-100,00
Total des produits (I + III + V)	1 962 380	3 130 022	-1 167 642	-37,29
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 689 249	3 069 440	-1 380 191	-44,96
EXCEDENT OU DEFICIT	273 131	60 581	212 550	350,85
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

La Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'une fondation de coopération scientifique au sens de l'article L 344-1 du code de la recherche. Elle a été créée par le décret du 15 décembre 2010 portant approbation des statuts.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 391 149 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 273 131 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Cet exercice constitue la première mise en œuvre du nouveau règlement n° 2018-06 et représente en cela un changement de méthode comptable. Il est à noter que le changement est ici appliqué de manière prospective.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les dotations consommables sont reprises et virées au compte de résultat selon le rythme suivant :

- Conformément aux statuts, les dotations des membres fondateurs et des membres associés sont reprises pour 1/10ème par an car elles sont destinées à soutenir les projets d'investissements d'avenir sur 10 ans.
- Les dotations de type dons / mécénats d'entreprises sont reprises en fonction des durées prévues dans les conventions respectives (1/5ème par an pour les conventions déjà signées).

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 875 445 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	338 233	2 734	236 838	104 129
Immobilisations corporelles	4 763 725	36 670	29 478	4 770 916
Immobilisations financières	400			400
TOTAL	5 102 357	39 404	266 317	4 875 445

Amortissements et provisions d'actif = 2 082 369 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	316 116	24 631	236 838	103 909
Immobilisations corporelles	1 864 295	143 643	29 478	1 978 460
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 180 412	168 274	266 317	2 082 369

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels progiciels	104 129	103 909	220	de 1 à 5 ans
Instal.spécialise/sol d autrui	33 266	30 884	2 382	de 6 à 9 ans
Mater.outillage	1 546 768	1 407 147	139 621	de 3 à 8 ans
Installations et agencements	14 264	13 290	974	de 3 à 9 ans
Mat.bureau & informa	161 804	150 289	11 514	de 3 à 5 ans
Mobilier	10 321	9 720	601	de 5 à 6 ans
Matériel med en cours imappi	3 004 493	0	3 004 493	Non amortiss.
Dépôts et cautionnements	400	0	400	Non amortiss
TOTAL	4 875 445	1 715 239	3 160 206	

Le montant du matériel médical en cours IMAPPI représente les sommes versées sur le prototype d'appareil d'imagerie médicale dans le cadre de l'investissement d'avenir Equipex-IMAPPI.

Sur l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur ce matériel pour 355 K€ ; c'est-à-dire à hauteur de la perte latente liée à la TVA non récupérable et non financée sur le projet IMAPPI. Cette provision a été maintenu en 2020.

Etat des créances = 1 226 805 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés	35 187	35 187	
Actif circulant & charges d'avance	1 191 618	1 191 618	
TOTAL	1 226 805	1 226 805	

Les créances se composent essentiellement des subventions ANR (668 K€), des dotations des membres fondateurs (240 K€) et des entreprises partenaires (80 K€).

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Provisions pour dépréciation = 320 000 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	400 000			80 000	320 000
Comptes financiers					
TOTAL	400 000			80 000	320 000

La dépréciation à l'ouverture est relative à un risque de non-paiement de dotation pour le membre fondateur AGROSUP (80K€), CHU DIJON (100k€), CHU BESANCON (100k€), l'entreprise partenaire DIJON CEREALES (80K€) et le membre fondateur UTBM (40k€). Durant l'exercice 2020, le membre fondateur AGROSUP a réglé le solde de sa dotation pour 80K€.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 289 108 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	167 371	167 371		
Dettes fiscales & sociales	113 598	113 598		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	8 140	8 140		
TOTAL	289 108	289 108		

Charges à payer par postes du bilan = 84 923 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	19 400
Dettes fiscales & sociales	65 523
Autres dettes	
TOTAL	84 923

Produits constatés d'avance = 8 140 E

Il s'agit de la quote part de la subvention ANR OSCILLATOR IMP qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2022.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'investissement = 2 606 713 E**

Les subventions d'investissement sont composées de :

- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – IMAPPI pour 3 768 356 € à la date de clôture dont 36 736 € ont fait l'objet d'une convention de reversement annuelle au CGFL. La quote-part virée au résultat représente 1 473 222 € à la date de clôture.
- Une aide versée de l'INSERM pour le financement d'un équipement sur le projet LABEX – LIPSTIC pour 258 336 € dont la quote-part virée au résultat représente 255 649 € à la date de clôture.
- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – OSCILLATOR IMP pour 308 892 € à la date de clôture dont l'activation n'a pas encore été effectuée.

Fonds dédiés = 1 826 565 E

Le détail de cette somme est présenté, ci-après, dans la partie « subventions de fonctionnement et engagements à réaliser ».

Les fonds dédiés représentent principalement, pour l'exercice 2020, les ressources affectées aux projets d'investissement d'avenir non consommées.

Les sommes inscrites seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- INFORMATIONS RELATIVES AUX DOTATIONS :

Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotations	Solde début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin exercice
DOTATION CONSOMPTIBLE	510 000	0	510 000	0
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	1 000 000	0	0	1 000 000
TOTAL	1 510 000	0	510 000	1 000 000

- POLITIQUE D'ABONDEMENT DES DOTATIONS :

La fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche Comté a considéré que la dotation consomptible des membres fondateurs était destinée à soutenir les projets d'investissement d'avenir sur 10 ans.

Pour cela, la dotation globale consomptible est reprise et virée au compte de résultat pour 1/10^{ème} par an à compter de la clôture de l'exercice précédent. L'exercice 2020 constitue en ce sens la dernière année de reprise de la dotation consomptible.

Détail des fonds associatifs

Partenaires	Engagement global (OB)	Versement reçu sur 2020	Part affectée sur 2020
Dotation Fondateurs			
Université Bourgogne	500 000	0	50 000
Université Franche-Comté	500 000	0	50 000
CHU DIJON	500 000	0	50 000
CHU BESANCON	500 000	0	50 000
Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la Mécanique	200 000	0	20 000
AgroSup Dijon	200 000	80 000	20 000
Centre Georges François Leclerc	200 000	0	20 000
Etablissement Français du Sang	200 000	0	20 000
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	200 000	0	20 000
TOTAL FONDATEURS	3 000 000	80 000	300 000
ETAT	2 000 000	0	200 000
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	(1 000 000)		(100 000)
TOTAL FONDATEURS + ETAT	4 000 000	80 000	400 000

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Dotation Membres associés**

Conseil Régional Bourgogne	300 000	0	30 000
Conseil Régional Franche-Comté	300 000	0	30 000
Ville de Besancon	200 000	0	20 000
Pays de Montbéliard	50 000	0	5 000
Grand Dijon (1)	200 000	0	25 000
TOTAL	1 050 000	0	110 000

(1) La signature de la convention du Grand Dijon n'ayant eu lieu qu'en 2013, la dotation a été reprise sur 8 ans.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 1 760 € sur l'exercice 2020. Conformément aux statuts de la fondation, ils représentent les intérêts générés par les placements des sommes reçues des fondateurs, des partenaires, des mécènes et de l'ANR.

Subventions de fonctionnement et engagements à réaliser

PROJETS	Subventions de fonctionnement affectées 2020 (A)	Dépenses 2020 (B)	Engagements 2020 restants à réaliser (A-B)	Engagements antérieurs restants à réaliser (C)	Fonds virés à la FCS sur décision du CA(D)	Fonds dédiés au 31/12/2020 (A-B+C-D)
IMAPPI	158 034	311 389	- 153 355	1 581 306		1 427 951
LIPSTIC	-	146 976	- 146 976	162 235		15 259
ACTION - EIPHI	-	46 705	- 46 705	418 322		371 617
TALENT CAMPUS	303 943	500 095	- 196 152	173 183		- 22 969
OSCILLATOR IMP	39 070	100 108	- 61 038	- 94 707		- 155 745
TOTAL	501 047	1 105 273	- 604 226	2 240 339		1 636 113
AG2R TC	45 754	45 754	-	10 345		10 345
ERASMUS TC CITE APP	19 488	19 488	-	1 393		1 393
TOTAL	566 289	1 170 515	- 604 226	2 252 077	-	1 647 851

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 080
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	11 080

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	9
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	10

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 108 848 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etabli(418100)	106 627
TOTAL	106 627

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc.autr.prod.a(438700)	1 692
Etat produits a rece(448700)	528
TOTAL	2 221

Charges à payer = 84 923 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fts non parven(408100)	19 400
TOTAL	19 400

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette prov.conges a(428230)	43 223
Charge sur conges payes(438200)	22 300
TOTAL	65 523

Produits constatés d'avance = 8 140 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const avance(487000)	8 140
TOTAL	8 140

Annexes aux comptes annuels (suite)**ENGAGEMENT HORS BILAN*****Engagements reçus***

Convention attributive d'aide n° ANR-10EQPX-05-01 : dans le cadre de l'action EquipEx IMAPPI, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 7 292 K€. Au 31 décembre 2020, le solde de cet engagement est de 872 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11IDFI-0035 : dans le cadre de l'action Idefi TALENT CAMPUS, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 5 300 K€. Au 31 décembre 2020, le solde de cet engagement est de 530 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11EQPX-0033: dans le cadre de l'action EquipEx OSCILLATOR IMP, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 4 200 K€. Au 31 décembre 2020, le solde de cet engagement est de 70 K€.

Engagements donnés

Convention de reversement de l'aide attribuée par l'ANR (ANR-10-EQPX-05-01) dans le cadre du projet Equipex IMAPPI. En 2013, une convention a été signée entre la FCS et l'établissement partenaire CGFL afin de définir les conditions de reversement d'une partie de l'aide attribuée par l'ANR. La FCS s'est engagée à reverser au CGFL une somme de 777 K€. Cette somme a été totalement soldée durant l'exercice 2019.

Par avenant signé le 10 décembre 2019, la FCS s'est engagée à reverser au CGFL les échéances annuelles pour 2 années supplémentaires 2020 et 2021 soit un engagement supplémentaire de 226 K€. Au 31 décembre 2020, le solde de cet engagement global est donc de 113 K€.

Convention de financement des Fédérations hospitalo-universitaires de Bourgogne Franche Comte. En 2014, une convention a été signée entre la FCS et les 2 CHU (de Dijon et de Besançon) afin de définir les conditions de versement de la dotation qui permettra l'embauche de personnels en charge du développement du projet et de la recherche de financements extérieurs. La FCS s'est engagée à verser à chacun des deux CHU une somme de 175 k€ soit un total de 350 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement était à néant. En 2019, une nouvelle convention dont l'objet est identique a été signée le 21 février 2019. La FCS s'est engagée à verser à chacun des deux CHU une somme de 35 K€ par an, soit un engagement total de 140 K€ pour 2019 et 2020. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement était de 70 K€. Il est toujours de 70 K€ au 31 décembre 2020.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la fin du projet TALENT CAMPUS, la FCS BFC s'est séparé du personnel rattaché à ce projet sur le premier semestre 2021. Ces 5 ruptures ont été conclues via des licenciements économiques pour 2 d'entre elles, des ruptures conventionnelles pour 2 autres et une fin de CDD pour la dernière. Le montant total des indemnités de rupture s'est élevé à 39 K€ et a été impacté sur les fonds encore disponibles de la valorisation Talent Campus (les indemnités en question n'étant pas éligibles au budget ANR).

Suite à des échanges entre la DGRI, le rectorat et la FCS BFC, il a été décidé de flécher le coût des indemnités de licenciement des 2 personnels affectés au projet LIPSTIC et des 2 personnels affectés à la structure FCS BFC sur le million d'euro non consommable affecté à la FCS BFC depuis l'origine de celle-ci.